

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 02/07/2025  
Publication : 02/07/2025

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Eric JALTON.

## Etaient présents : 26 conseillers communautaires

**Vice-présidents** : M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOTH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*- M. Come Philibert MOUEZA

En cours de séance :

**Président** : M. Eric JALTON (retour en salle)

**Autre conseiller communautaire** : M. Michel MADO\*

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

**Vice-présidents** : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

**Autres membres du bureau** : Mme Tania GALVANI à Mme Maddly GARGAR  
Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX  
M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

**Autre conseillère communautaire** : Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

En cours de séance :

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à M. Georges BREMENT

## Nombre de conseillers absents excusés : 8

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires** : Mme Jaqueline FAVORINUS (*pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS*)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

**Vice-président** : M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre conseiller communautaire** : M. Joseph LEE

## Nombre de conseillers absents non excusés : 7

**Vice-président** : M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires** : Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 26 (dont 7 en visioconférence\*)

Votants : 33 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

## Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2025.06.04/679

**Budgets supplémentaires  
de l'exercice 2025 :**  
*. Budget principal*

## Rapporteuse

Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX  
Vice-présidente de la commission  
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUIL. 2025

- publication sur le site internet  
ou notification, le :

03 JUIL. 2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits nécessaires depuis l'adoption du budget primitif. Il sera donc proposé d'intégrer au BP 2025 les résultats de l'exercice 2024 et d'ajuster les crédits sur certains chapitres.

**En dépenses de fonctionnement**

- D'augmenter de 1 560 507,01€ les crédits du chapitre 011 charges à caractère général à répartir selon les besoins des directions.
- D'augmenter de 100 000€ les crédits du chapitre 014 atténuation de produits pour marge de sécurité suite nécessité de DM sur l'exercice 2024.
- De réduire de 900 000€ le chapitre 65 autres charges de gestion courante, baisse de 400 000€ de la subvention versée à SONIS et ajustements des crédits inscrits au BP initial.
- D'augmenter de 4 534 242,81€ le chapitre 023 virements à la section d'investissement, montant identique au chapitre 021 en recettes d'investissement
- D'augmenter de 2 000 000€ le chapitre 68 dotations aux provisions pour couvrir les risques liés à la liquidation du budget eau d'excellence.

**En recettes de fonctionnement**

- D'inscrire le report du résultat de fonctionnement du compte financier unique 2024 de 8 031 494,82€
- D'augmenter le chapitre 013 atténuation de charges de 482 000 €, remboursement des charges de personnel 2024 du budget environnement
- De réduire le chapitre 73 impôts et taxes de 1 231 827 € suite réception de l'état fiscal 1259 de 2025
- De réduire le chapitre 74 dotations et participations de 404 918 € suite réception de la notification des dotations 2025
- D'augmenter le chapitre 75 autres produits de gestion courante de 418 000€, remboursement des charges courantes 2024 du budget environnement

**En dépenses d'investissement**

- D'inscrire le report du résultat d'investissement du CFU 2024 de 8 040 466,81 €
- D'augmenter le chapitre 041 opérations patrimoniales de 100 000 €

**En recettes d'investissement**

- De réduire de 12 993 776 € le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées suite à l'intégration des restes à réaliser en recettes au CFU 2024
- D'augmenter de 4 534 242,81 € le chapitre 021 virement de la section de fonctionnement, inscription identique au chapitre 023 virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement
- D'augmenter de 100 000 € le chapitre 041 opérations patrimoniales

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 10 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

PRINCIPAL	BP 2025	BS 2025	Restes à réaliser	BP + BS 2025
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>	<b>7 294 749,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>77 044 749,82 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	- €	8 031 494,82 €		8 031 494,82 €
013 Atténuation de charges		482 000,00 €		482 000,00 €
70 Produits des services	100 000,00 €	- €		100 000,00 €
73 Impôts et taxes	53 950 000,00 €	- 1 231 827,00 €		52 718 173,00 €
74 Dotations et participations	15 600 000,00 €	- 404 918,00 €		15 195 082,00 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	418 000,00 €		518 000,00 €
76 Produits financiers	- €	- €		- €
77 Produits spécifiques	- €	- €		- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €		- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €	- €		- €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>	<b>7 294 749,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>77 044 749,82 €</b>
011 Charges à caractère général	10 100 450,44 €	1 560 507,01 €		11 660 957,45 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 850 000,00 €	- €		12 850 000,00 €
014 Atténuation de produits	35 300 000,00 €	100 000,00 €		35 400 000,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €		- €
65 Autres charges de gestion courante	8 857 811,00 €	- 900 000,00 €		7 957 811,00 €
66 Charges financières	1 641 738,56 €	- €		1 641 738,56 €
67 Charges spécifiques	- €	- €		- €
023 Virement à la section d'investissement	- €	4 534 242,81 €		4 534 242,81 €
68 Dotations aux provisions	- €	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €	- €		1 000 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>- 8 359 533,19 €</b>	<b>16 500 000,00 €</b>	<b>28 140 466,81 €</b>
001 Résultat d'investissement		- €		- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		- €		- €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	800 000,00 €	- €		800 000,00 €
13 Subventions d'investissement	4 506 224,00 €	- €		4 506 224,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	12 993 776,00 €	- 12 993 776,00 €	16 500 000,00 €	16 500 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €		- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €		- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €		- €
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €	- €		600 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	4 534 242,81 €		4 534 242,81 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00 €	- €		1 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>8 140 466,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>28 140 466,81 €</b>
D001 Résultat d'investissement		8 040 466,81 €		8 040 466,81 €
10 Dotations, fonds divers et réserve	- €	- €		- €
<b>Total des opérations d'équipement AP/CP</b>	<b>12 100 000,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>12 100 000,00 €</b>
chapitre 20 - AP/CP	1 327 608,50 €	550 548,37 €		1 878 156,87 €
chapitre 21 - AP/CP	1 121 543,50 €	- 113 063,50 €		1 008 480,00 €
chapitre 23 - AP/CP	9 650 848,00 €	- 437 484,87 €		9 213 363,13 €
13 Subventions d'investissement versées	- €	- €		- €
16 Remboursement d'emprunt	2 634 453,74 €	- €		2 634 453,74 €
20 Immobilisations incorporelles	- €	- €		- €
204 Subventions d'équipements versées	3 890 646,26 €	- €		3 890 646,26 €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €		- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €		- €
26 Participation et créances rattachées à des participations	- €	- €		- €
27 Autres immobilisations financières	674 900,00 €	- €		674 900,00 €
45 Opérations sous mandat	600 000,00 €	- €		600 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €

L'équilibre des sections est maintenu.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUL. 2025

Les présidents de séance

Le secrétaire de séance

Le-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire

  
Eric JALTON



  
Jean-Luc CELIGNY

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUL. 2025